

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE.

1^{re} Division

Le Préfet de la Haute-Garonne,
Donne récipissé par le présent titre
de la Déclaration soussignée conformément
à l'Article 2 de la Loi du 11 mai 1808,
par M. Etienne Philippe Emile Cartier
Demeurant à Toulouse rue Solade n. 36^{bis},
pour annoncer l'intention de publier dans
cette ville un journal non politique intitulé
Matériaux pour l'histoire primitive et
naturelle de l'homme.

Cette feuille devant paraître le 15 de
chaque mois sera imprimée par M. M.
Journal & Librairie de la rue St-James 44.
Toulouse le 4 mai 1869.